L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien..................$12 } payable d'avance.
Do trois fois par semaine........$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

POUR MAIRE:

WILLIAM FRERET.

ASSEMBLEE WHIG.

Les whigs des trois municipalités se réunissent ce soir dans la rotonde de la Bourse St. Louis: c'est la dernière assemblée qu'ils auront avant l'élection; plusieurs orateurs distingués y prendront la parole; il faut donc que l'on s'y rende en foule. Pour nous, nous souhaitons que la vaste enceinte de la Bourse soit remplie, afin que tous les Whigs fraternisent une dernière fois et s'animent les uns les autres au combat qu'ils vont livrer. L'heure approche, ne l'oublions pas.

COMITES DE VIGILANCE.

Les membres des comités de Vigilance sont priés de se trouver à leurs *Polls* respectifs à 9 heures lundi matin. Les noms des membres désignés pour chaque district des trois municipalités se trouvent dans la partie anglaise de cette feuille.

DE LA MAIRIE.

L'élection qui doit avoir lieu lundi prochain, est d'une importance si majeure qu'elle doit avoir le pas sur toutes les autres questions. Aussi croyons-nous devoir insister encore auprès de nos amis sur la nécessité où nous sommes de nous présenter au combat avec ardeur, avec ensemble. A partir d'aujourd'hui, il n'y a pas une seule élection qui ne soit de la plus haute gravité par l'influence qu'elle doit avoir sur la grande lutte Présidentielle. Nous devons nous regarder comme l'avant garde de l'armée whig; l'affaire de lundi peut être considérée comme une escarmouche d'avant postes; et l'on sait que du résultat de ces combats dépend quelquefois le sort de toute une guerre.

Nous n'avons pas besoin de citer aux électeurs les titres que possèdent M. William Freret à leurs suffrages. Il est inutile de leur rappeler le zèle, l'activité, l'intelligence que cet honorable citoyen a déployés, lorsqu'une fois déjà il a rempli les fonctions de Maire. Tout le monde, ses adversaires eux-mêmes, s'accordent à reconnaître que jamais un magistrat n'a montré dans ce poste plus d'habileté, et en même temps plus de dévouement à ses devoirs. Avec un candidat qui a de pareils antécédents, avec un candidat qui a été nommé à l'unanimité par la Convention des délégués tirés de toutes les parties de la ville, n'est-il pas du devoir de tous les whigs de mettre la main à l'œuvre avec la plus vive ardeur? Celui qui n'agirait pas ainsi, mériterait le blame le plus sévère. Il n'y aura pas d'explication qui puisse pallier notre défaite, si nous sommes vaincus lundi prochain. Le résultat sera regardé comme donnant la mesure exacte de la force des deux partis dans notre ville, et la métropole du Sud-Ouest qui jusqu'à ce jour s'est honorée de marcher à la tête des cités whigs de l'Union, serait, aux yeux de tous nos frères, retombée dans le locofocisme. Une pareille conviction anéantirait l'enthousiasme de nos amis de la Louisiane; elle refroidirait encore le sentiment de découragement que semble éprouver notre parti sur tous les points de l'Union.

La ville de la Nouvelle-Orléans, en avril 1840, ouvrit la campagne par une victoire qui fut en quelque sorte le prélude de toutes celles qui signalèrent cette glorieuse année. Elle fut bientôt suivie en effet de la brillante lutte de juillet qui fut enfin couronnée par la triomphante campagne dont le résultat fut de placer le général Harrison sur le siége présidentiel. Commençons donc les élections de 1843 comme nous avions commencé celles de 1840! Que notre premier succès aujourd'hui rende, comme il l'a fait alors, une nouvelle ardeur à notre parti qui s'est malheureusement laissé parfois aller à l'indifférence! Chassons l'apathie qui affaiblit nos bras! Réduisons au néant toutes les appréhensions, toutes les craintes qu'auraient pour résultat de ralentir nos efforts! Voici l'heure, voici le moment favorable pour montrer que nous avons conservé notre ancienne valeur! Sachons mettre à profit cette occasion propice et inespérée, cette occasion presque providentielle qui semble nous être donnée pour relever glorieusement le courage de notre parti.

Les locofocos ne s'endorment point dans la conjoncture actuelle. Les amis de M. Genois sont en campagne et manœuvrent avec une habileté en rapport avec l'importance de la question. Ils ne prennent pas un instant de repos, et leurs efforts cettes méritent quelque estime. Ils prouvent assez qu'ils comprennent la portée immense de la lutte qui va s'engager, ils montrent une ardeur, un courage et une fermeté qui doivent obtenir l'admiration même de leurs adversaires. Ne nous laissons point dépasser par eux. Sachons opposer à leurs efforts une égale énergie; faisons des préparatifs qui puissent contrebalancer les leurs. Le jour approche. Sommes-nous prêts? S'il reste encore quelques dispositions à prendre pour le jour de l'élection, hatons-nous de les prendre. Qu'alors au moment où le soleil se levera lundi, nous soyons tous sous les armes. Nos comités doivent être composés d'hommes fermes et zélés, et chacun d'eux doit avoir sa tâche bien réglée; c'est le seul moyen de faire vite et bien, le seul moyen de réussir! Que tous les whigs soient à leur poste! Que chacun d'eux soit prêt à accomplir son devoir, et qu'il le fasse de telle sorte qu'il puisse, l'œuvre accomplie, se rendre le témoignage d'avoir contribué au succès de la bonne cause.

THEATRE D'ORLEANS.

Lucie de Lammermoor.—Ce charmant opéra a été joué comme nous l'avons dit hier, devant une salle presque vide, et cependant il a marché aussi bien qu'on le pouvait désirer. Madame Place s'y élève, on le sait, à une hauteur qu'elle n'avait pas encore atteinte, elle chante cette musique si élégante et en même temps si large, avec un succès remarquable. Elle y met une habileté si parfaite, un art si achevé, une grâce si charmante, une expression si bien sentie, qu'on songe à peine à désirer une voix un peu plus puissante. Elle donne en outre au rôle lui-même une teinte de poésie et de distinction ravissante, dont nous n'avions pas pu encore avoir ici une idée. *Lucie* restera toujours pour les admirateurs de Mme. Place, la plus heureuse création de notre prima dona. Les applaudissements les plus vifs l'ont accueillie avant-hier, comme la première fois. M. Victor aussi a été sous ce rapport assez bien partagé, et c'était toute justice. La voix de cet artiste a singulièrement gagné; son chant aussi, et nous ne serions pas étonnés que M. Victor arrivât au point de faire toujours grand plaisir. Les autres rôles ne sont pas remplis de manière à appeler nos éloges, mais nous devons de sincères compliments aux chœurs, qui montrent vraiment beaucoup de fermeté et d'intelligence, à l'orchestre, qui joue cette musique avec une verve rare. L'ensemble de *Lucie* est donc des plus satisfaisants, et si par hasard l'administration exécute la résolution qu'elle semble avoir prise de fermer le théâtre, *Lucie* sera sans contredit l'un des opéras que regretteront le plus amèrement les fidèles habitués de la salle d'Orléans.

MAISON DE JEU.—Le capitaine de la garde de la première Municipalité a mis hier la main sur les nommés Amos Banks et George Fenno, qui tenaient une maison de jeu clandestine, rue Dauphine, No. 4.

REPUDIATION EN FLORIDE.—Le conseil législatif actuel de la Floride a décrété à une large majorité que le territoire n'est pas tenu à payer les bons qui ont été émis sous l'autorité des législatures précédentes. La doctrine de la répudiation est ainsi reconnue dans son sens le plus rigoureux, et le monde civilisé aura à flétrir de sa réprobation ce nouvel exemple d'improbité. Au sein même de l'assemblée qui a osé voter ainsi sa propre honte, un homme a eu le courage de protester contre une aussi déplorable mesure; et les *répudiateurs* ont couronné leur œuvre en refusant l'insertion de cette protestation dans le procès-verbal!

La résolution qui a ordonné la répudiation, a été adoptée par 22 voix contre 4; les membres qui ont voté dans la négative, sont MM. Floyd, l'auteur de la protestation, Cromartie, Delarue, et Knowles. Leur vote est assez honorable pour qu'on leur en sache gré en ce temps où l'on fait si bon marché de l'honneur et de la probité.

La malle a manqué hier au-delà de Columbus.

YUCATAN.

NOUVELLES IMPORTANTES DE CAMPECHE.

La goëlette *Two Sons*, cap. *Boyland* est arrivée hier de Sisal, et nous devons à l'obligeance du capitaine, les journaux de Mérida jusqu'à la date du 4 courant.

La plus importante nouvelle que nous apporte cet arrivage, nous est donnée verbalement; c'est celle d'une désastreuse défaite éprouvée par l'armée Mexicaine. Dans la matinée du 4 courant, une compagnie de volontaires Yucatèques, composé de 150 hommes d'élite, sortit vers trois heures du matin, avant même le lever du jour pour reprendre les hauteurs qui se trouvent en arrière de la ville et qui sont connues sous le nom d'*Eminencia Ghina*. Les Mexicains qui occupaient ces hauteurs, furent attaqués à l'improviste et avec tant de vivacité qu'ils purent à peine tirer un coup de fusil. Un combat acharné à la bayonnette s'engagea; la mêlée fut sanglante et le carnage effroyable: mais enfin les Mexicains furent obligés de se retirer, et les Yucatèques prirent possession des hauteurs.

La perte des premiers est estimée à trois ou quatre cents hommes: parmi les morts se trouvent un assez grand nombre d'officiers, entre autres le général Andrade, commandant de l'artillerie, un fils de Santa-Anna, quatre capitaines et trois lieutenants. Les Yucatèques ont considérablement souffert aussi, mais la victoire est là pour les dédommager de leurs pertes.

Les journaux de Mérida du 4, ne peuvent rendre compte de ce combat qui eut lieu dans la matinée du même jour; mais leur ton indique que les Yucatèques ont pris la résolution d'opposer aux envahisseurs la résistance la plus énergique et qu'ils ont l'espérance de voir leur résistance couronnée de succès.

Avant le combat dont nous venons de donner la nouvelle un assez grand nombre d'escarmouches avaient eu lieu entre divers détachemens des deux partis, et l'avantage était toujours resté aux Yucatèques.

Les journaux demandent avec instance au Gouvernement de proclamer l'indépendance de la République.

Une lettre de Campêche, portant la date du 1er courant et publiée dans le *Siglo* de Merida, contient le passage suivant: "Seize déserteurs mexicains ont passé dans nos rangs aujourd'hui; quinze d'entre eux étaient venus à bord du *Montezuma*. Nous apprenons par eux que dans une action qui a eu lieu avant hier, l'ennemi a perdu trente cinq hommes, sans compter 14 blessés. Les forces totales des ennemis ne s'élèvent pas à plus de 2500 hommes." *Cette même lettre ajoute que pour réduire la ville, une armée quatre fois plus forte suffirait à peine.*

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

VENDREDI, 17 février 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 29 membres. Peu après la majorité se trouvant réunie, le greffier procède à la lecture du journal.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Voorhies, Gaudet et Clutz.

L'Orateur appelle l'attention de la Chambre à une protestation des citoyens de Carrollton contre l'incorporation de ce village. Référée au comité sur les griefs et réclamations. M. Perkins présente une résolution enjoignant à la Chambre de donner avis au Gouverneur Mouton du décès de M. Walker, afin qu'il puisse lancer sa proclamation pour une nouvelle élection. Adopté.

M. Nichols présente une pétition des artilleurs de Donaldson. Référée au comité sur la milice.

L'Orateur appelle l'attention de la Chambre à une pétition de———, laquelle est référée au comité sur les réclamations.

M. Phelps présente une résolution à l'effet de nommer un comité des deux Chambres pour rédiger le programme de la fête du 22 février. La résolution, après dispense des règles, est lue une seconde fois et passe. L'Orateur nomme du comité MM. Phelps, Briant, Delassus, Nichols et Rodgers.

Après dispense des règles, la Chambre procède à la prise en considération des amendemens proposés par le Sénat au bill qui a pour but d'incorporer la paroisse Franklin, et y donne son concours.

M. McNeil, du comité spécial chargé d'examiner la condition de l'Hôpital de Charité, présente un rapport constatant que les revenus de cette institution, dans le courant de l'année dernière, n'ont été que de $18,000, tandis que les dépenses se sont élevées à $35,000. L'Hôpital est actuellement grevé d'une dette de $79,000. Les sept-huitièmes des valétudinaires admis à l'Hôpital sont étrangers. Le rapport en conclut que la taxe imposée sur les passagers qui arrivent à la Nouvelle-Orléans, soit augmentée. Le même document est accompagné d'un bill qui a pour but d'amender l'acte qui pourvoit aux besoins de l'Hôpital de Charité.

M. Brashear, après dispense, introduit un acte pour amender les lois relatives à l'atermoiement. L'acte établit que le consentement de la majorité des créanciers, en nombre et en somme, suffira pour obtenir un atermoiement. Référé au comité judiciaire, avec ordre de présenter son rapport jeudi prochain.

Sur motion de M. Clark, et après dispense des règles, la Chambre procède à la prise en considération d'une résolution du comité sur les améliorations intérieures, décrétant la formation d'un chemin entre le bayou Grosse-Tête et le débarcadère de Duval sur le Mississipi. Les forçats, occupés actuellement sur les chemins publics, travailleraient à établir cette nouvelle voie. M. Clark dit qu'il y a trois ans la Chambre avait alloué pour cette entreprise une somme de $3000, mais que le Sénat avait rejeté le bill. Or, les habitans de cette partie de l'Etat ont entrepris à leurs frais l'établissement du nouveau chemin, et ne demandent actuellement à l'Etat que de modiques secours. Dans le temps des basses eaux, il est impossible de se rendre dans la partie occidentale de l'Etat, et en cas d'invasion ou d'insurrection, toutes les communications seraient interrompues.

M. Ratliff dit qu'il votera en faveur de la résolution, pourvu qu'elle ne tende pas à faire ajourner les travaux pour faciliter la navigation de la Rivière Rouge. Il présente à cet égard une clause restrictive que la Chambre rejette.

Après de courts débats, M. Clark consent à amender sa résolution de manière à laisser l'ingénieur d'Etat libre de commencer par les travaux du Bayou Grosse-Tête, ou par ceux de la Rivière Rouge. La résolution, ainsi amendée est adoptée.

Sur motion de M. Brewer, la Chambre met à l'ordre du jour pour lundi prochain le rapport et le bill du comité chargé de s'enquérir des bons qui appartiennent aux banques.

M. Delassus, du comité sur les enrôlemens, annonce plusieurs bills comme dument enrôlés.

M. Benjamin, après dispense, introduit un acte pour incorporer l'Eglise Méthodiste Episcopale de la Nouvelle Orléans, située dans la rue Moreau.

L'Orateur soumet à la Chambre une invitation de M. Whitney, pour visiter demain son atelier. L'invitation est acceptée.

M. Claiborne, après dispense, introduit un bill pour amender l'acte qui a pour but de prévenir l'enlèvement des esclaves. Le greffier donne lecture du titre.

Ordre du Jour.

La Chambre poursuit la discussion du bill qui a pour but de déterminer les pouvoirs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Benjamin dit qu'il avait cru d'abord pouvoir s'abstenir de prendre la parole sur la question du droit de quayage. Ce n'est pas à cause de la part qu'il a déjà prise à la question, devant un tribunal civil, car, dit l'orateur, les devoirs de l'avocat ne sont pas ceux du législateur. Les intérêts de la ville se sont trouvés entre bonnes mains. Le membre qui s'est efforcé de prouver la constitutionnalité du droit de quayage, a été à la hauteur de sa tâche et a épuisé le sujet. Cependant on doit avouer que les intérêts de la campagne n'ont pas été moins habilement défendus. Les orateurs se sont égalés de part et d'autre. Mais voilà que les débats ont pris une tournure à laquelle il ne s'attendait pas. Les membres ont attaqué divers points dont, en qualité de législateurs, ils eussent dû peut-être s'abstenir. La Chambre n'a pas mission de prononcer sur la constitutionnalité de la mesure. Cela concerne un autre tribunal. Nous n'avons pas, il est vrai, le droit de décréter des lois inconstitutionnelles; mais quand il est question de savoir, non pas si ce que nous décrétons est inconstitutionnel, mais si les mesures adoptées par les municipalités le sont, c'est aux tribunaux de justice à prononcer. Quant à la question de savoir si la Législature a accordé ou non aux municipalités le privilége d'imposer un droit de quayage c'est encore l'affaire des tribunaux civils.

Laissant ainsi de côté ces deux points incidents, la question se trouve réduite à ces termes: Si le pouvoir d'imposer un droit de quayage n'a pas été accordé aux municipalités, peut-on l'accorder? Il est presque disposé à croire que les municipalités, à l'heure qu'il est, ne jouissent pas légalement de ce privilége. Il n'est pas bien sûr, mais il a des doutes, et ces doutes il a besoin de les dissiper, s'il est possible. Il veut donc examiner si la Législature a le droit d'accorder aux municipalités le privilége qui soulève actuellement tant de débats à la Chambre. Il voit avec peine que des considérations purement locales ont eu le pouvoir d'influencer certains membres. Il n'avait pas cru que l'appel passionné du Représentant d'Ouest Feliciana eût trouvé de l'écho. Cependant il espère encore que les membres procéderont avec calme dans l'examen de la question qui leur est soumise, et qu'ils adopteront d'un commun accord un moyen quelconque pour préserver la ville de la ruine qui la menace. Il a profondement réfléchi sur ce sujet, il s'en est entretenu avec plusieurs membres, et notamment avec l'honorable rapporteur du comité des finances; il en est venu à imaginer une mesure qui peut-être, obtiendra l'approbation de la Chambre.

D'après les informations qu'il a pu recueillir, il paraît que les revenus résultant du droit de quayage sont de $25,000. Les campagnes fournissent les deux tiers des revenus de l'Etat, et la ville un tiers. Or, voici le compromis qu'il propose à la considération de la Chambre: la ville paiera à l'Etat ce que les campagnes paient à celle-ci en droit de quayage, c'est-à-dire environ $2,000 par mois. Que la ville paie en outre $24,000 par an, ce qui porterait le chiffre total à $18,000. Cela ajouté au montant qu'elle a coutume de payer à l'Etat, formera la moitié des revenus complets de ce dernier. Je laisserai, dit l'orateur, la question de constitutionnalité de côté, et je tâcherai de montrer la justice de l'arrangement que je propose.

Les produits de la Louisiane, expédiés à l'une des villes situées sur les bords de l'Atlantique, ne peuvent être débarqués sans être soumis à un droit de quayage. Or, il ne voit pas pourquoi les habitans de la Louisiane n'agiraient pas comme ceux de Baltimore, de Boston ou de Charleston, et pourquoi ils n'imposeraient un droit de quayage sur les denrées provenant de la Louisiane, nous avons bien le droit d'en faire autant à leur égard. Les Etats contre lesquels nous userions de représailles n'auraient certes pas à se plaindre de nous. Nous n'exigerons d'eux que ce qu'ils exigent de nous. Voilà donc l'équité de la taxe bien et dûment établie.

Par un acte passé en 1837, le trésorier d'Etat fut autorisé à livrer aux municipalités une partie des bons émis par l'Etat. Une clause de cet acte créait une caisse d'amortissement, et des fonds devaient être déposés annuellement dans quelques Banques pour faire les frais de cette caisse. Ces fonds devaient être fournis au moyen de droits prelevés sur les quais; l'on garantissait ainsi à l'Etat le remboursement de ses bons. La clause concernant les taxes de quayage, dit l'Orateur, est de nature à me rassurer un peu sur la question de savoir si le privilége d'établir de semblables droits a jamais été accordé aux municipalités. Cependant il n'est pas encore convaincu. L'acte dont il s'agit accordait une certaine partie des bons de l'Etat, comme prêt, aux municipalités, et celles-ci devaient donner leurs propres bons en retour. Maintenant il faut pourvoir aux intérêts de ces bons, et les fonds de la caisse d'amortissement ne suffisent certes pas à payer ces intérêts. Il propose donc que la ville soit tenue de pourvoir au paiement des bons émis en sa faveur. Par exemple la 1re. municipalité paierait $1500 par mois; la 2me. $1200 et la 3me $100, faisant un total de $2800. Ce montant ajouté à $4000, que pourra se procurer la ville à l'aide de nouvelles sources de revenus, formera un grand total de près de $80,000 par an. Voilà ce que la ville paierait à l'Etat. Et ce ne serait que justice, car si la ville a pu se bâtir de superbes quais, et entreprendre mille autres améliorations, elle doit ces avantages à l'Etat.

M. Benjamin s'étend un peu longuement sur la nouvelle mesure qu'il propose, et assure que ce compromis est de nature à satisfaire les ennemis aussi bien que les partisans du droit de quayage. On créera ainsi des revenus qui permettront à l'Etat de faire face à ses obligations, et qui ne seront pas au moins prélevés sur le crime, comme le voudrait M. Ratliff. De cette manière, les portes de l'Hôpital de Charité et celles de nos écoles publiques ne seront pas fermées.

M. Benjamin présente en conséquence son compromis à la Chambre.

M. Brewer présente ses vues à la Chambre avec la plus grande défiance. Son esprit est resté longtemps dans le doute. Il ne reconnaissait pas à la Législature le droit d'assumer des fonctions judiciaires, et de prononcer sur la constitutionnalité de telle ou telle mesure. *Cela regarde les tribunaux civils.* Mais la question a subi une nouvelle phase, et la Législature est maintenant appelée à sanctionner un bill très important sous le point de vue constitutionnel. Il croit de son devoir de prendre part à cette nouvelle discussion, avec un esprit libre de tout préjugé. Les intérêts de la ville sont identiques à ceux de la campagne. Il est fier de la prospérité de la ville, car la ville forme l'une des parties les plus importantes de l'Etat. Il est prêt à lui accorder tout ce que la Constitution permet d'accorder, mais le bill sur lequel la Chambre est appelée à se prononcer consacre des principes qu'il n'approuvera jamais.

Il partage l'avis de M. Hunt, sur la nature du droit de quayage, et il ne doute nullement que l'Etat a le droit de prélever une taxe pour l'usage des quais. Mais du moment que l'on veut faire de cette taxe une source de revenus, elle devient inconstitutionnelle. Voilà la différence qu'il y a entre une taxe sur les importations et un droit de quayage. Ce bill propose de créer une caisse d'amortissement, afin de payer annuellement à l'Etat une somme de $48,000, comme compensation des revenus que prélève la ville sur la campagne. Avons-nous le droit de nous créer cette nouvelle source de revenus? Il ne le pense pas. Si nous pouvions nous faire $48,000, nous pourrions aussi faire deux et trois fois cette somme, nous pourrions taxer tout le monde commercial. Cette conséquence du principe consacré par le bill, en prouve le danger. Du moment que vous prélevez plus qu'il ne faut pour la réparation de vos quais, vous imposez une taxe sur le commerce. On vous propose une nouvelle source de revenus, afin d'étendre votre dette, mais prouvez-en que l'argent reçu a été affecté à la construction et à la réparation des quais! On a dit que Charleston, Boston et Baltimore imposaient des droits de quayage, et le membre d'Orléans a assuré que les revenus provenant de cette taxe étaient appliqués à la réparation des quais. Cela n'est pas fondé. Les revenus provenant de la taxe de quayage, dans les villes sus-mentionnées, excèdent ce qui serait nécessaire à la construction et à la réparation des quais. Dans la Caroline du Sud et dans le Massachusetts, le droit de quayage est imposé par la Législature, mais on peut s'en exempter en débarquant ses denrées dans les intervalles des quais. (M. Hunt se lève et fait observer qu'un tribunal de cette ville a décidé que si les marchandises n'étaient pas déposées sur un quai, elles n'étaient pas sujettes au droit de quayage.)

M. Brewer établit de nouveau la distinction qui existe entre les taxes sur les importations et le droit de quayage. Pour agir en toute sûreté, la Législature devrait savoir ce qu'a coûté la construction des quais, le montant des revenus affectés à leur réparation, etc.

On ne peut justifier la taxe en prétextant l'indigence du trésor des municipalités. Si nous voulons établir un droit de quayage, sachons d'abord ce que coûtent nos quais, afin de pouvoir déterminer le montant de ce droit. Mais les sommes déjà reçues ne dépassent-elles pas ce qui serait nécessaire pour construire et réparer nos quais? Il se prononce contre le projet de M. Benjamin.

M. Brewer dit que la distinction que l'on a voulu faire entre les droits imposés sur les balles ou sur les caisses, et les droits imposés sur le contenu de ces balles ou de ces caisses, ne consiste que dans les termes. La taxe en elle-même est inconstitutionnelle. On ne doit pas laisser violer la constitution. Le bill de M. Benjamin ne diminue presque pas les droits de quayage. Il n'est pas vrai, au surplus, que les planteurs ne paient que $25,000 de taxe. La paroisse des Rapides seule a expédié à la Nouvelle Orléans 40,000 balles de coton, sur lesquelles il a fallu payer, comme droits de quayage pour l'importation et l'exportation, environ $3,000.

M. Ogden dit qu'il ne parlera pas longtemps. Parmi les membres du comité chargé d'étudier la question du droit de quayage, il est le seul qui soit de la Nlle. Orléans. Cette question est d'une importance majeure, et a besoin d'être examinée avec soin. Il n'est pas en faveur de la mesure proposée par M. Benjamin. Il a été frappé de la justesse et de la force du raisonnement de M. Brewer. Le bill de M. Benjamin est de nature à ramener devant la Chambre la question de constitutionnalité, et à priver les partisans de la taxe de leur argument le plus fort; c'est-à-dire que la Législature n'a pas le droit de se prononcer sur sur la constitutionnalité d'une mesure. Le préambule du bill pendant déclare l'ordonnance qui établit les droits de quayage, illégale et inconstitutionnelle, et par conséquent nulle. L'un des principes fondamentaux de notre gouvernement, et l'un que les villes américaines devraient toujours se rappeler, est la différence essentielle qui existe entre les trois branches de l'administration. Il y a le département législatif, le département exécutif et le département judiciaire. Or, en prononçant sur la constitutionnalité du droit de quayage, n'empiétons nous pas sur le département judiciaire? Pourquoi la législature refuserait-elle depuis quelques années de prononcer le divorce, l'émancipation des mineurs, etc.? Parce qu'elle ne reconnait pas ce droit, qui appartient aux tribunaux civils. La Législature est-elle en état de prononcer aussi bien sur les questions de droit que les tribunaux ordinaires? Non, certes.

On a appelé de la constitutionnalité de la taxe à une cour inférieure de cette ville, pour la somme de $143. Puis l'affaire a été portée à la Cour de Cité, et ensuite à la Cour de Paroisse. Une affaire semblable est pendante à la Cour de Commerce, et sera probablement devant la Cour Suprême des Etats-Unis. On ne perdrait rien à attendre la décision de ce dernier tribunal.

Le bill de M. Benjamin propose de soumettre la question de constitutionnalité à un tribunal civil, mais il importe de savoir d'abord si nous avons le pouvoir d'agir ainsi. Quand nous décrétons une loi, nous devons examiner si elle ne viole pas la Constitution, mais dès qu'il s'agit d'annuller certains pouvoirs exercés par une corporation, parce que ces pouvoirs sont inconstitutionnels, notre juridiction cesse et celle des tribunaux civils commence. En mon âme et conscience, dit l'orateur, je crois la taxe constitutionnelle. Il a lu la clause de la Constitution qui défend aux Etats d'imposer aucun droit sur les importations et exportations. Ce privilége, dit-on, n'appartient qu'au gouvernement fédéral. C'est vrai. Mais comment s'exerce-t-il? N'est-ce pas au moyen d'un tarif, qui ne taxe les marchandises qu'en proportion de leur valeur? La taxe que ce tarif impose sur une balle de coton, est moindre que celle imposée sur un ballot de soieries &c —(M. Ogden est obligé de s'arrêter à cause d'une indisposition subite.)

M. Benjamin dit que la mesure qu'il a proposée a été mal comprise. Son bill a été rédigé de manière à ne pas toucher à la question de constitutionnalité. Les autorités de la ville auraient, il est vrai, le privilége de taxer les marchandises débarquées sur les quais, mais on pourrait s'exempter de la taxe par un différent mode de déchargement.

M. Brashear croit que les quais s'étendent d'un bout du port à l'autre. Les droits ordinaires payés par les navires et les steamboats sont plus que suffisans pour couvrir les frais de construction et de réparation des quais. Le membre d'Orléans emploie un raisonnement trop subtile. Une Législature a certainement le droit de juger de la constitutionnalité d'une mesure adoptée par une législature precédente. Si une législature décrète une loi, qu'une autre croit inconstitutionnelle, cette dernière n'a-t-elle pas le droit de rappeler la loi?

La Chambre s'ajourne à lundi, 10 heures.

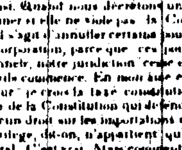

OFFICIEL.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR
Avec l'avis et le consentement du Sénat.

J. H. SEALL, shérif de la paroisse de Union.
JACOB HUMBLE, Caldwell.
V. BLANCHARD, O. B. Rouge.
G. S. ROUSSEAU, Iberville.
R. O. DAWSON, O. Feliciana.

JUGES DE PAIX

F. S. RIFLEY, B. HARRISON, D. COLVIN, — Paroisse de Union.
D. M. HALL, J. A. WOOLDRIDGE, T. B. THOMAS, C. HARDOARD, — Paroisse de Caldwell.

AVOCATS DE DISTRICT.
G. W. COFFEY, pour le 7me District Judiciaire.
P. BARRY, 6me. do
A. M. DUNN, pour la paroisse d'Est Feliciana.

NOTAIRES PUBLICS
B. F. DAVID, paroisse de Union.
C. P. SCARBOROUGH, notaire public et juge de paix pour la paroisse de Ouachita.
Nouvelle-Orléans, le 17 février 1843.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche était de $3 75 par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 43 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi, 20 courant. Les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 53 3/4 onces.
Nouvelle Orléans, le 17 février 1843.

LINIMENT DE HEWS, pour les rhumatismes et la Goutte. Il y a peu de personnes qui étant affligées d'une de ces maladies, n'aient pas essayé de tout les remèdes qui ont été vendus pour les guérir, elles ont peut-être eu raison, car elles ont usé de tous les remèdes excepté du bon. Nous pouvons observer que si elles s'étaient adressées au No. 26 rue des Magasins, et s'étaient procurées l'article ci-dessus, elles seraient guéries depuis longtemps. Rappelez vous le numéro.

ON aime à voir une belle chevelure et une tête bien propre—Voulez-vous qu'il en soit ainsi pour vous? Usez du Baume de Columbie chez COMSTOCK & ROSS, 26 rue des Magasins, et vous réussirez. Nous savons que beaucoup des personnes n'ont eu qu'à se louer de l'usage de ce baume.

ETES-VOUS affligé du rhume, point de coté, douleur d'estomac, crachement de sang, allez chercher une bouteille de Baume de Liverwort, chez COMSTOCK & ROSS, 26 rue des Magasins, il vous guérira.

Le navire RUBICON, cap. Thompson, du Havre, commencera son déchargement ce matin, près le rail road. Les consignataires, sont notifiés que toutes marchandises non enlevées dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins de la Douane.
15 fev. S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp.

ECURIES ET REMISES A LOUER.
UNE très belle écurie pouvant contenir quatre chevaux ainsi qu'une remise pouvant abriter plusieurs voitures et 5 ou 6 drays, et un tuyau de water-works. Le tout situé à l'encoignure des rues Remparts, Conti et Bassin, à louer à bas prix, s'adresser sur les lieux. 16 fev—3

EPICES—Poivre, muscade, clous de girofle, casses, gingembre, à vendre par
4 fev. ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

MILLET—10 barils millet, en magasin et à vendre par
16 fev. J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS:
Vendredi soir, 17 février 1843.

Depuis mardi dernier le marché a été très calme. Plusieurs articles ont encore baissé de prix à cause des fréquens arrivages et du taux élevé du fret. Cette dernière circonstance continue à exercer une influence pernicieuse sur les affaires. La difficulté de négocier le change dont le taux a encore fléchi, a également contribué à entraver les opérations.

Le temps a été très favorable aux affaires du dehors. Le fleuve monte lentement.

COTON. Arrivé depuis le 14 du courant, de Louisiane et Mississippi 12,886 balles, Tennessee et North Alabama 4,912, Arkansas 511, Mobile 115: Ensemble 18,343 balles. Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool 6,921 balles, Havre 2,237, Anvers 876, Marseilles 510, Boston 2,7: Ensemble 10,901 balles. Ce qui augmente le stock de 7,442 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 191,277 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. Stock en mains;			4,436
Reçu depuis trois jours,	18,343		
Antérieurement,	684,630	702,983	
		717,991	
Expédié depuis trois jours,	10,901		
Antérieurement,	516,113	526,014	
Stock en mains			191,277

La bonne demande que nous signalions à notre revue de mardi dernier s'est encore fait sentir le jour suivant durant lequel 5,500 balles ont été vendues pour les marchés anglais. Hier et aujourd'hui la demande a molli, le marché était très dur à la vente, et les prix avaient une tendance à la baisse. Cet état de chose doit être attribué à l'anxiété manifestée par les détenteurs de réaliser promptement, et du peu de disposition des acheteurs à opérer à cause de la baisse du taux de change et des fréquens arrivages de cet article. Les transactions d'hier se composent de 1,000 balles et celles d'aujourd'hui à 2,900 balles à une baisse de 1/8 sur les qualités ordinaires et courantes. Nous changeons nos cotes en conséquence.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	4	à	4 3/4
Ordinaire,	5	à	5 1/2
Bon ordinaire,	6	à	6 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	7	à	7 1/2
Petit courant et courant,	8	à	8 1/2
Bon courant,			

TABAC. Loin de voir l'activité se déployer sur le marché, le plus grand calme au contraire y a régné. Les acheteurs ne veulent opérer qu'à moins d'une concession dans les prix, ce que les détenteurs ne veulent pas leur accorder. Le stock va toujours s'accumulant, il s'élève à présent à près de 4,000 boucauts. Nous ne faisons aucun changement à nos cotes qui doivent être considérées comme purement nominales.

Arrivé depuis le 14 du courant, 1,374 boucauts. Expédié dans le même espace de temps, pour Gibraltar 224 boucauts. New York 30: Ensemble 261 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1842—Septembre 1, Stock en main			2455
Reçu depuis trois jours,	1,374		
Antérieurement	11,780	13,054	
		15,509	
Expédié depuis trois jours,	263		
Antérieurement,	8,881	9,094	
Stock en mains			6,194

SUCRE—Durant ces trois derniers jours la bonne demande que nous signalions à notre dernier rapport, a encore reparu plus d'activité, les ventes depuis lors ont été de 1800 boucauts aux prix de 3 1/2 à 5 1/2 les qualités extrêmes. Les détenteurs sont très fermes et penchent pour obtenir une hausse, surtout sur les qualités de choix qui sont rares. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation depuis notre dernier rapport.

Les sucres de la Havane sont calmes à 6 à 6 1/2 les bruns et 9 1/2 à 10 les blancs.

MELASSE—Il s'est fait de belles offres dans cet article depuis notre dernier rapport, mais comme les arrivages ont été très importants, les prix n'ont pas augmenté. Nous cotons les barils de cyprès à 13 cents par gallon, prix auquel des quantités considérables ont changé de mains. Pas de vente sur habitation.

FARINE—Le marché a été très inactif depuis notre dernier rapport et malgré le bas prix auquel cet article est tombé, les expéditeurs n'ont aucune tendance à opérer. Les affaires n'ont eu lieu que pour la consommation à $3 75 et $3 90 1/2 la superfine.

PRODUITS DE L'OUEST—Les fréquens arrivages ont eu lieu et le taux élevé du fret a été de nouveau fait fléchir les prix. Nous cotons

Porc mess $7 50 à $7 75 en demande limitée, M. O. $6 50 à $6 75, porc prime $6 $7 1/2 à $4 50. Boeuf mess $9 à 9 50 le baril, demi baril $6, prime $4 75. Graisse pas de vente à 5 et 6 1/2. Jambons cote enveloppés 4 1/2 à 5 3/4, plats cotes 5 à 5 1/2 épaules 4 1/2 à 5 1/2.

WHISKEY—Rectifié 16 1/2 à 17 1/2. La demande s'est un peu améliorée.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Calme, à nos dernières cotes.

CAFE—Les prix ont fléchi. Nous cotons aujourd'hui Rio 7 1/2 à 8, le Havane prime 7 1/2 à 8 1/2.

SEL—Les ventes faites à bord ont élevé à 6,100 sacs y compris la cargaison de l'Isaac Allerton arrivée hier soir, dont 1,700 sacs gros à 90 cents, et la balance à 90 cents le gros et $1 0 à $1 10 le fin. En magasin, nous cotons gros $1 05 à $1 10, fin $1 30, il y a peu de demande de sel des Iles Turques.

CHANGE. La demande pour expédier par le steamer ayant cessé d'avoir lieu, le marché a été dépourvu d'acheteurs à la vente, les tireurs ont été très tenaces dans leurs prétentions. Les transactions qui ont eu lieu, ont été faites à un taux très irrégulier.

CHANGE A L'INTERIEUR

Sterling de	3 1/2 à 4 1/2 de prime	
France	5	à
New York à jours de vue	2 1/2	d'escompte
Checks,	1 1/4 à 1 3/4	do
Philadelphie 60 jours de vue	3 3/4 à 4	do
Do à vue	1	à 1 1/2 do
Boston 60 jours		

FRET. Sans changement

FRET

Coton pour Liverpool	7/8 à 1	
Do de Havre,	1 7/8 à 2	
Do de New York,	7/8	par lb
Do de Boston,	1 à 1 1/4	
Tabac pour Cowes,		
Do de Londres tiraction		
Do de New York,		
Do de Boston,		
Do de Philadelphie		

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE ORLEANS

Billets du trésor des Etats-Unis [illegible]

Billets de la Banque d'une Dollar: Canal, Consolidée, Améliorations, Atchafalaya, Echange, Orléans, de la 1re Municipalité, 2me do, 3me do, Alabama, Kentucky, Tennessee, Ohio, Illinois, Indiana. [valeurs illisibles]

DERNIERES DATES

New York	fev. 6	Londres	jan. 3
Boston	fev. 6	Liverpool	jan. 4
Baltimore	fev. 6	Paris	déc. 31
Washington	fev. 6	Havre	déc. 31
Philadelphie	fev. 6	Bordeaux	nov. 28
Charleston	fev. 10	Vera Cruz	fev. 5
Havane	fev. 7	Mexico	jan. 31
Galveston	fev. 4	Tampico	jan. 30

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Hindoo Porter, Liverpool, Jenkins & Tigler
Henry Kiss, Smith, Liverpool, C. Mumford & Co
Barque Rowarion, Marseilles, Jenkins & Tigler
Goel. Alexander Armstrong, Pensacola, T. P. Twitchell
Richard Taylor, Robinson, Savannah
A. Kearny & Co
Dori. Rainford, Baiz et au marché, F. Tio
Nerie Kinney, Richmond, Lil Gale
Vigilant Barbes, Belize Honduras, J. Alexander
Navire à vapeur New York, Wright, Mobile
Hewthorn & Woods
Alabama, Wright, Havane
Marie, Boyle & co

ARRIVES

Bateau de remorque Paul Jones, Gow, des Passes.
Bateau de remorque Lion, Pinniger, des Passes.
Bateau de remorque Porpoise, Mortherson, des Passes.
Bateau de remorque Claiborne, Thompson, des Passes.
Bateau de remorque Tennessee, Middle des Passes.
Bateau de remorque Paul Jones, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Swan, Martin, des Passes.
Navire Swanton, Homan, de Liverpool.
Navire Huntsville, Munson, de New York.
Navire St Leon, Whiting, du Havre.
Navire Austerlitz, Brown, du Havre.
Navire Isaac Allerton, Torrey, de Liverpool.
Navire Rubicon, Thompson, du Havre.
Navire Ornline, Sears, de Charleston.
Navire Saxon, Mansfield, de la Havane.
Navire Oakland, Barry, de Liverpool.
Navire Geo Stevens, Cushing, de Londres.
Barque Elira, Talbot, de New York.
Barque Nabant, Winsor, de New York.
Brick Edna, Sherman, de New York.
Brick Caucassian, Sprague, des Barbades.
Brick Janet, Fanner, St Thomas.
Brick Damascus, Chase, de St Thomas.
Goel. Two Sons, Boyley, de Sisal.
Goel. Sabine, Blackington, New York.
Goel. Redwine, Sleeper, de Wilmington, N. C.
Steamer Baton Rouge, Walworth, Natchez.
" Sultana, Pease, Vicksburg.
" Carrier, Choat, Lafourche.
" Republic, Mason, Attakapas.
" Dime, Smith, St. Martinville.
" Augusta, Latham, Tchula.
" Grace Darling, Dustin, Louisville.
" Swan, Keeling, Ecore Fabre, Ark.
" Sarah Bladen, Boggs, Florence.
" Swallow, Mason, Cincinnati.
" Rodolph, Vandergrift, Bayou Wincey, La.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, le 15 février 1843.
UNE assemblée des actionnaires de cette institution tenue le 6 du courant, les personnes dont les noms suivent, ont été nommés directeurs pour l'année courante.
W. A. Gasquet, W. W. Montgomery, J. P. Whitney, F. P. Duconge, F. B. Lebeau, C. A. Jacob, W. H. Avery, J. C. Harrison, H. M. Shiff.
Et à une assemblée du bureau, tenue aujourd'hui, W. A. Gasquet a été ré-élu président.
16 fev. CH. BRIGGS, Secrétaire.

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.
LES soussignés ont reçu par les navires Richmond, Mozart et Rubicon, du Havre, et vendront bon marché les articles suivans:
Coutils blancs et de fantaisie,
Merinos double chaine,
Batistes assorties pour vestes,
Arabias,
Lustrines,
Toile grise, serge noire, &c.
H. DE GOER & RIFFARD, 54 rue de Chartres.
16 fev—

MARCHANDISES en débarquement et à vendre à bon marché par les soussignés:
Jaconnats et ginghams deuil et couleurs,
Batistes d'Ecosse assorties,
Ombrelles et marquises,
Arabies et lustadere,
Batistes blanches et de couleurs,
Mousselines blanches, brochées et à pois,
Et un grand assortiment de mouchoirs batiste et autres marchandises convenables pour la saison et le marché.
H. DE GOER & RIFFARD, Chartres.
18 fev.

NAVIRE TRENTON, capitaine Bunett, perdu dans sa dernière traversée de New York à la Nouvelle Orléans.
AVIS. Toutes les personnes intéressées dans la cargaison de ce navire ci-dessus sont priées de remettre entre les mains des soussignés leur facture et leur reçu d'embarquement, afin qu'ils puissent les expédier à New York ou les fonds provenant de ce qui a été sauvé de la cargaison seront répartis.
17 fev—6 HULLIN & WOODRUFF, 66 Camp.

LE soussigné, employé chez Mr Duval, marchand de cuirs, informe ceux auxquels il pourrait devoir de s'adresser immédiatement à lui, et il prie ceux qui lui doivent de venir régler, attendu qu'il quitte sa place à la fin de ce mois.
15 fev—6 JEAN BERTRAND RICHELOUP.

SALPETRE—400 sacs, à vendre par
13 fev. GEO. GREEN & BROTH., 93, Gravier.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, pour le District Oriental de la Louisiane. No. 264. A. F. Dunbar chargé de la vente des biens de Manuel Velaf en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le mercredi 15 mars 1843, à midi précis, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, abandonnées par ledit failli à ses créanciers:

1o. Deux lots de terre situés dans le faubourg Jackson, désignés par les No. 1 et 2 de l'ilet 76, contigus et mesurant, mesure américaine, le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Patrick et St. Louis, 30 pieds un pouce de face à la rue St. Patrick sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue St. Louis, borné du coté de la rue Toulouse par le lot No. 3. Le lot No. 2 mesure 30 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Patrick sur 120 pieds de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par Ippossuly le 18 février 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire public.

2o. L'esclave Rachelle.
Conditions comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jh. Cuvillier, not. pub.

18 fev—31,10,20 15 A. SIDNEY ROBERTSON, marshall des E. U.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane—Présent l'hon. Thos. H. McCaleb—Pétition de Joseph Reynés, chargé de la vente des biens de Jacques Léon, No. 145, Léonard Lepage, No. 197, et Benjamin Costa, No. 7, pour vendre les billets et comptes des susdits faillis. 17 février 1843. Sur lecture de la pétition dudit chargé de vente pour vendre les propriétés desdits faillis, consistant en billets et comptes qu'il n'a pas été possible de recouvrer et qui seront vendus pour du comptant, lesquels sont tous plus particulièrement décrits dans la cédule du chargé de vendre susdit, et annexée à la pétition. Il est ordonné que l'audition de la dite pétition aura lieu le 2me. jour de mars prochain, à 10 heures A. M. jour et heure auxquels les créanciers des faillis, et toutes les autres personnes intéressées pourront comparaitre et déduire les motifs s'ils en ont, pour lesquels il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Copie sincère et véritable.
18 fev—2 N. R. JENNINGS, Greffier de la Cour de District des E. U.

EN FAILLITE.
Jeudi, 16 février 1843.
COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.
Rapport du Bureau des Commissaires dans les faillites des ci-après nommés, savoir:
No. 206, Manuel Gonzales. No. 202, James Bridge,
46, Joseph Bowles, 228, Theophile Boutton,
171, William F. Ely, 66, Dubois & Murphy.
H. Clements, Comm.

LA Cour ayant déféré les faillites de plusieurs faillis comme ils sont dénoncés ci-dessus et numérotés sur le Docket au bureau des commissaires pour faire un rapport avant l'ordre de distribution du produit parmi les différens créanciers qui ont prouvé leurs dettes avant ladite référence, et ayant rapporté sur lesdites faillites, conformément à l'ordre de cour. Il est actuellement ordonné que l'audition desdits rapports dans chacune desdites faillites ordonnés aura lieu jeudi 2 mars, à 10 heures A. M., jour et heure auxquels tous les créanciers qui ont prouvé leurs dettes, les faillis et toutes personnes intéressées pourront comparaitre et déduire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels lesdits rapports ne seraient pas approuvés et homologués par la Cour et les fonds distribués conformément auxdits rapports. Toutes les objections ou oppositions auxdits rapports devront être enregistrées par écrit avant ledit jour fixé pour l'audition.
Par ordre de la Cour.
18 fev—3 N. R. JENNINGS, Greffier de la Cour des E. U.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie par le présent que le 26 janvier 1843 jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de Mde P. A. Ducros vs. son mari, dont la teneur suit:

Sur motion de B. Beaubenn, avocat de la plaignante et sur la production à la Cour, des preuves à l'appui des allégations contenues en la pétition de la plaignante—Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 23 du courant soit actuellement confirmé et qu'il y a séparation de biens et dissolution de communauté entre la plaignante Agathe Emilie Fornet et le défendeur Pierre Amédée Ducros son mari, et que ladite plaignante recouvre dudit défendeur la somme de trois cents piastres avec intérêts et frais, et privilège garantie par la loi.

Jugement rendu le 26 janvier 1843, signé le 31 janvier 1843.

Signé A. M. BUCHANAN, juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le huitième jour de février de l'année de N. S. mil huit cent quarante trois et la soixante septième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(L. S.) P. LEBLANC, Dép. Greffier.
16 fev—3f eh 30j

AVIS.
LA personne qui a loué des soussignés le magasin situé à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, au dessous du North American Hôtel, pour l'espace d'un an, commençant le 5 janvier dernier, et qui n'a encore ouvert ce magasin, ni payé le dernier mois de loyer, est particulièrement invitée à s'adresser aux soussignés avant l'expiration du second mois, autrement son nom sera publié.
BOUTIN, GALLY & Co, 79, rue Toulouse.
1 fev.

AVIS—Les créanciers de la succession de M. Mariano Gonzales y Andrade, sont priés de vouloir bien présenter leurs réclamations, et ceux qui doivent à ladite succession sont invités de venir s'acquitter de leurs comptes. Mercredi au magasin de MM St. John, Fabre & Co, ou à M. J. Calvit Clerk, avocat. 16 fev—3

TRAITES sur New York, à vendre par
10 fev. BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse.

TRAITES sur Boston, à vendre par
10 fev. BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse.

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par
16 fev. S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp.

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue, à vendre par
16 fev. NORCROSS & VOORHIES, 62 Gravier.

TRAITES sur New York, Boston et les ports du Nord, à vendre par
16 fev. LEVI H. GALE, 93, Commune.

GRAISSE—barils à vendre par
16 fev. H. DOANE & Co. 60, Poydras.

BEURRE—barils de l'Ouest, à vendre par
16 fev. H. DOANE & Co. 60, Poydras.

BLANC de baleine, à vendre par
15 fev. H. DOANE & Co. 60, Poydras.

RAISINS de Corinthe, 7 barils à vendre par
15 fev. H. DOANE & Co. 60, Poydras.

TABAC, en caisses, à vendre par
15 fev. H. DOANE & Co. 60, Poydras.

CORGE—75 rouleaux, à vendre par
15 fev. H. DOANE & Co. 60, Poydras.

INDIENNES—caisses Merrimack et Cocheco, bon assortiment, à vendre par
16 fev. FROST & Co. 10, Magasins.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Un assortiment général constamment en mains, à vendre par
15 fev. FROST & Co. 10, Magasins.

CHAPEAUX—caisses de différentes descriptions, à vendre par
15 fev. FROST & Co. 10, Magasins.

CHAPEAUX de soie—caisses chapeaux, à vendre par
15 fev. FROST & Co. 10, Magasins.

PAPIER à enveloppe—500 rames double et simple, à vendre par
15 fev. FROST & Co. 10, Magasins.

THE.—Un assortiment des meilleurs Thés, tels que Impérial, Poudre à canon, Powchong, Hyson, Souchong et Young Hyson, reçu pour l'usage des familles, à vendre par
J. F. LORIEHLE, Encoignure Royale et Douane.

VERMICELLE & MACARONI qualité supérieure, à vendre par
16 fev. J. F. LORIEHLE, Encoignure Royale et Douane.

IRISH WHISKEY, première qualité, à vendre par
J. F. LORIEHLE, Encoignure Royale et Douane.

VIEUX RHUM de la Jamaïque, à vendre par
J. F. LORIEHLE, Encoignure Royale et Douane.

EN vente à la librairie de Lelièvre encoignure Royale et Ste Anne, quelques exemplaires:
Ecosse poétique,
Eglantine.
Deux beaux volumes in 8o (brochés) par Emile Evershed.
Aussi: Livres de prières, d'éducation et de littérature. Fournitures de classes et de bureau, &c &c.
Abonnement de lecture. 17 fev—3m

COUVERTURES Françaises trois points.
Toile d'emballage de l'Inde.
Ficelle de coton.
Plomb de chasse, numéros divers. Balles de fusil et plomb de sonde.
Brosses françaises, numéros assortis.
Verre à vitre, 1500 caisses de toute grandeur.
Dame-jeannes françaises de cinq gallons.
Sulfate de Quinine.
Indigo de Guatimala.
Papier à lettre, une caisse contenant 68 rames.
Vinaigre de vin blanc.
Tabac à chiquer de Virginie en caisses et demi caisses.
Bouchons fins et surfins
à vendre par J. ALBERT.
17 fev. 52 St. Louis.

BOTTES, Souliers et Brodequins—21 caisses reçues par le navire Viola, aussi 34 caisses reçues par la barque Alabama, à vendre par
17 fev. B. G. HOBBS, 19 Douane.

CAFE—100 sacs café de Rio, en magasin et à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

CLOUX—100 barillets cloux de Boston, assortis et à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

PAPIER à enveloppes—1000 rames, dimensions assorties, à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

HUILE et Blanc de Baleine—50 caisses blanc de baleine et 50 barriques huile de baleine, à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

SAVON—100 caisses savon de Boston, à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

GRAISSE—300 barillets en débarquement et à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

CIGARES—25 milliers cigares de la Havane, en débarquement de l'Alabama, à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

THE impérial et poudre à canon par boites de 6 à 13 livres, à vendre par
17 fev. WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

TOILE DE RUSSIE—25 balles à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

SACS de riz—3,000 de 2 à 3 boisseaux en débarquement du navire Viola, à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BLANC de Baleine—1000 caisses de différentes descriptions, à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BEURRE et Fromage de Goshen—50 barillets et 100 caisses en débarquement du navire Orléans, à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

THE de toutes les descriptions, à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

MORUE et Maquereaux—à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

CLOUS—100 barillets fer de Suède, à vendre par
17 fev. TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BŒUF—70 demi-barils mess et prime, à l'inspection à vendre par
17 fev. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras.

PORC—100 barils mess, M. O. à vendre par
17 fev. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras.

FARINE—En magasin et à vendre par
17 fev. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras.

GRAISSE—100 barillets en magasin et à vendre par
17 fev. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras.

GRAINES de Lin, à vendre par
17 fev. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras.

BLANC DE BALEINE de New Bedford, à vendre en magasin par
16 fev. GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

HUILE d'hiver—50 barriques en magasin, à vendre par
16 fev. GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CLOUS—700 barillets fer de Suède, 300 do. américains, à vendre par
16 fev. GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CORDAGE de Manille et goudronné, à vendre par
16 fev. GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CAFE de Rio, de très bonne qualité, en débarquement de l'Atalante et en magasin, à vendre par
16 fev. WM. FREHN, 66, Douane.

TRAITES sur Paris—Une traite de f. 2000 à 10 jours de vue, à vendre par
16 fev. MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

AMANDES à coque douce, à vendre par
16 fev. MANUEL BLASCO, 36, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par
MANUEL BLASCO, 36, Commune. 13 fev.

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
16 fev. MANUEL BLASCO, 36, Commune.

BLANC DE BALEINE—à vendre par
16 fev. MANUEL BLASCO, 36, Commune.

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par
16 fev. MANUEL BLASCO, 36, Commune.

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
16 fev. MANUEL BLASCO, 36, Commune.

VENTES DE SHERIF.

Jean Claude Thomas vs Celestin Moragny.
COUR DE PAROISSE.—No 15600—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Mercredi le 29 mars 1843, à midi,

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville dans l'ilet No. 77, mesurant 30 pieds face à la rue Prytanée entre les rues Euterpe et Terpsichore sur 120 pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
16 fev—3 en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

N. B. Le Breton, Syndic des créanciers de L. Laroque Turgeau, vs. Mme. Felix Frahoe.
COUR DE PAROISSE—No. 15,152. En vertu d'un plurius alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi, le 7 mars 1843, à midi,
Les esclaves Ciril, nègre âgé d'environ 33 ans; Mary, négresse âgée de 26 ans et son enfant Caroline, âgée de 4 ans; Daniel, nègre âgé de 20 ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les esclaves ci-dessus décrits seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante portant intérêt à 10 pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
16 fev—3en19j V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No. 4400—Antoine Joseph vs Louis Ferrand fils—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, rue St. Philippe, entre celles Dauphine et Bourgogne, le mercredi 1er. mars 1843, à 10 heures du matin,
Un lot de meubles de ménage dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
10 fev—3 en 19j L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Daniel Warburg.
COUR DE PAROISSE—No. 14 600—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le dix huit février 1843, à midi,

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, faisant face au chemin public, ou rue de la Levée, entre les rues St. Ferdinand et Montegut, désignés par les numéros un, trois et cinq sur un plan dressé le dix-sept février 1834, par MM. L. J. Pilié et J. Communy, déposés au greffe, et annexé à un acte de dépôt, en date du premier mars 1835, en rapport de Félix de Armas, notaire.

Le lot No. un, est à l'angle des rues de la Levée et St. Ferdinand, mesure en pied américain vingt-quatre pieds cinq pouces trois huitièmes de face à ladite rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand.

Le lot No. trois mesure vingt-trois pieds cinq pouces et deux huitièmes de face à la rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur.

Et le lot No. cinq mesure vingt-trois pieds cinq pouces deux huitièmes de face à la rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur. Ensemble les magasins en briques, à deux étages, avec la façade en rez-de-chaussée en granit, construits sur lesdits lots de terre. Ensemble aussi l'usage d'un passage de dix-neuf pieds huit pouces sept huitièmes de large, courant derrière lesdits lots et à l'usage commun des dix-sept lots de terre figurés sur ledit plan.

Aussi:—Trois cent-trente Actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
13 janv—3 en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No 4,036—John C. Courts vs. J. C. Carr—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au café de la Bourse de Cité, rue Saint Louis, samedi, 18 février 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de J. C. Carr à un procès intitulé: J. C. Carr vs. Wm. T. McFarland, à la Cour de Circuit des Etats-Unis, Neuvième Circuit, District Oriental de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant L. A. DUCROS,
7 fev—3en10j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4505—N. C. & L. Folger vs Dubois & Kendig & al—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu aux écuries de Tattersall, rue St. Charles entre Gravier et Poydras, le samedi 18 février 1843, à 10 heures du matin,
7 chevaux, 7 voitures, 6 waggons, 3 cabriolets, un gros waggon, et un lot de harnais.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. L. A. DUCROS,
7 fev—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4,488—Benjamin Roberts on vs. Dubois & Kendig—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis le samedi, 18 février 1843 à midi,

Le bail de deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, situés rue St. Charles entre les rues Gravier et Poydras, touchant aux écuries connues sous le nom de TATTERSALLS, et mesurant ensemble, mesure française, 60 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur égale aux écuries, lequel bail expirera le 1 juillet prochain (1843), et ayant été fait à la fin de chaque année au loyer de $150 par année; avec privilége de le renouveler pour 5 ans, à partir de cette époque. Ensemble avec le droit d'enlever les bâtisses érigées dessus par les défendeurs, et ce, à l'expiration dudit bail.
Conditions: comptant.
7 fev—3 en 10j L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

PAR LE REGISTER.

Succession de Veuve CHARLES HARDY De BOISBLANC.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
SAMEDI le dix huit février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 septembre 1842 il sera vendu pour le compte de la succession de Veuve Charles Hardy de Boisblanc, et afin d'effectuer le partage, entre ses héritiers, l'esclave ci-après nommée, savoir:

MATHILDE, griffonne, âgée d'environ trente ans bonne cuisinière, un peu blanchisseuse.

Conditions: Un dixième comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement lesdits billets, en cas de non paiement à échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Louis T. Caire, notaire public. 23 jan

Succession de M. A. Rhodbarne.
EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu au bureau du Register des Testaments, pour le compte de ladite succession, le vingt-deux février 1843, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Orange et Tchoupitoulas,
Une machine à vapeur, supposée être complète, à l'exception de la chaudière.
Conditions—comptant. 11 fev—3en10

SUCCESSION de Marguerite Patural alias Fanny[?]—Vente par le Register des Testaments—Samedi, le dix huit février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 novembre 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Marguerite Patural alias Patureile, les esclaves ci-après décrits savoir:
FANCHON, négresse âgée d'environ vingt et un ans, blanchisseuse, cuisinière et bonne à tout faire.
FANNY, négresse âgée d'environ dix huit ans, aussi très bonne domestique, et un peu de tout.
FRANCOISE, négresse âgée d'environ vingt quatre ans blanchisseuse et cuisinière.
Conditions de la vente—Une moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et avec un privilège de dix pour cent par an, en cas de non paiement à l'échéance, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant C. V. Foulon, notaire public. 23 jan

Succession de JEAN PIERRE JACQUES BERLY, alias STANISLAS BERLY.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
SAMEDI le dix huit février 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 septembre 1842 il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Pierre Jacques Berly, alias Stanislas Berly, l'esclave ci-après nommé, savoir:
PRINCE, nègre âgé d'environ trente neuf ans.
Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave vendu, le dit billet en cas de non paiement à échéance portera un intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Louis T. Caire, notaire public. 23 jan

SUCCESSION de Joseph Antoine Basile Ville—Vente par le Register des Testaments—Vendredi vingt quatre février 1843, à 6 heures P. M. au bureau du Register des Testaments, rue Ste Anne, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Antoine Basile Ville,
Les objets mobiliers appartenant à la dite succession et consistant en vieil or, vieil argent, bijouterie, une montre en or, &c &c.
Conditions: comptant.
11 fev W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

Rue Bourbon, entre Douane et Canal.

MADAME GRANET vient de faire à son institution un agrandissement que réclamait le nombre de ses élèves; elle a pris la maison voisine de celle qu'elle occupe. Ce nouveau local lui donne des classes vastes et bien aérées ainsi qu'un grand terrain destiné aux récréations de ses élèves. Cette amélioration sera vivement appréciée par les parents.

Madame GRANET profite de cette occasion pour annoncer que M. BROCARD vient d'ouvrir dans son institution un cours d'enseignement mutuel pour la musique. Par une méthode entièrement nouvelle, M. Brocard met, après une année d'études, ses élèves à même d'écrire sous la dictée et de déchiffrer à première vue tous les airs et toutes les compositions musicales de moyenne difficulté. Les cours de M. BROCARD auront lieu trois fois par semaine. Conditions: $3 00 par mois. Les jeunes personnes étrangères à l'établissement y seront admises. 17 fev—1m

A LOUER—Une maison et ses dépendances, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourbon, présentement occupée par M. Grivaud. Cette propriété, située au centre de la ville, est bien distribuée et très convenable pour une famille. S'adresser sur les lieux ou à A. DELPIT, 16, rue St. Louis. 17 fev—4

A LOUER—Une maison et ses dépendances, formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casa Calvo, faubourg Washington.—Plus, un grand morceau de terre attenant à cette propriété et très convenable pour jardin. Le tout sera loué ensemble ou séparément. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou à
17 fev—4 A. DELPIT, 16, rue St. Louis.

TRAITES sur New York, à vendre par
17 fev. L. H. GALE, 93, Commune.

CHANVRE—5 tonneaux, à vendre par
17 fev. HEWITT, HERAN & Co, 66, Camp.

PLOMB—75 barillets, à vendre par
17 fev. HEWITT, HERAN & Co, 66, Camp.

BŒUF, Jambons et Lard—de différentes descriptions, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 66, Camp.
17 fev.

PICKLES—75 paquets, à vendre par
17 fev. HEWITT, HERAN & Co, 66, Camp.

GRAISSE—300 barils et 4000 barillets, à vendre par
17 fev. HEWITT, HERAN & Co, 66, Camp.

GRAINE de Lin—20 tierçons, à vendre par
17 fev. HEWITT, HERAN & Co, 66, Camp.

CAFE de Rio—900 sacs de différentes qualités, à vendre par
17 fev. GEO. GREEN & BRO, 93, Gravier.

TOILE et Cordes d'emballage, à vendre par
17 fev. GEO. GREEN & BRO, 93, Gravier.

RAISIN de Malaga, à vendre par
17 fev. GEO. GREEN & BRO, 93, Gravier.

VIN de Muscat et de Malaga, à vendre par
17 fev. GEO. GREEN & BRO, 93, Gravier.

HARENGS—100 caisses en débarquement et à vendre par
16 fev. HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

CIGARES—1,000 supérieurs de la Havane, à vendre par
16 fev. HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

EN débarquement et à vendre par le soussigné, la cargaison du brick Bordeaux Packet, venant de Bordeaux.
319 barriques vin rouge.
18 barils vin blanc.
2000 caisses vin rouge.
310 do vin blanc en bouteilles et demi bouteilles.
101 do corb à l'eau de vie.
50 do muscatine.
41 do vin de Madère.
75 do absynthe.
Tous ces articles sont en débarquement.
9 fev. AUGUSTE REILLAN, 99 St. Louis.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 19 FEVRIER 1843
La représentation
L'OUVRIER,
Drame en 5 actes, par Frederic Soulie.
LE DOMINO NOIR,
Opéra en 3 actes, d'Auber.
On commencera à 6 1/2 heures.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

SAMEDI, 18 FEVRIER 1843
PIZARRO
OU
LA MORT DE ROLLA
Terminé par
CRITIC,
OU LA REPETITION D'UNE TRAGEDIE
Dimanche—GUY MANNERING, Opéra.

COMPAGNIE
DE L'AMPHITHEATRE NATIONAL,
Encoignure des rues Condé et Hopital,

Ouvert pour une soirée seulement—Dimanche 19 février.
MM ROBINSON & FOSTER informent respectueusement le public que la Compagnie Equestre donnera dimanche, 19 février, à l'endroit ci-dessus, une grande représentation.
La Compagnie militaire paraîtra dans cette circonstance.
Voir les affiches. 18 fev

SALLE ST. LOUIS.
BAL DES PERES DE FAMILLES.

A UNE assemblée des souscripteurs au BAL DES PERES DE FAMILLES, tenue au bureau de la Salle de Bal, jeudi 16 février, les Messieurs dont les noms suivent ont été nommés commissaires:

Manuel Cruzat	Gilbert Leonard
Geo. Y. Bright,	J. H. Morrisson
Felix Percy,	M. Grivot,
Geo. W. Squires,	J. A. Brand,
John R. Shaw,	W. L. Robinson.

Les noms precédés d'un astérique sont ceux du comité d'invitation. 17 fev—3

SALLE ST. LOUIS
BAL TRAVESTI LE LUNDI GRAS.

MESSIEURS les souscripteurs au BAL TRAVESTI qui sera donné à la Salle St. Louis le lundi 27 février sont priés de se munir dimanche prochain 19 fév, à midi, au bureau de la Salle de Bal. 17 fev—3

SALLE ST. LOUIS
Bénéfice de Monsieur DEVOTI
CONCERT,
ET DERNIER BAL D'ENFANS,
Suivi d'un
GRAND BAL PARE.

CES deux Bals de souscription auront lieu jeudi 23 février 1843.

Le Bal d'enfants commencera à 6 heures et finira à 9 heures, par la Cachucha qui sera exécutée par plusieurs demoiselles Louisianaises. Immédiatement après commencera le Concert, par une Demoiselle de ... ans, qui chantera le KATE KEARNEY, accompagnée par le piano par une Dame de cette ville. Les autres demoiselles de 6 à 8 ans exécuteront sur le piano une valse brillante. Le Swiss Boy et autres morceaux populaires M. Devoti espère obtenir les services d'un artiste distingué, pour cette soirée—Les affiches du jour feront connaitre son nom et le programme du Concert.

Le grand bal commencera à 10 heures précises. Les dames sont respectueusement invitées par le comité. Nous les prions de faire prendre leurs billets qui seront délivrés par les commissaires au bureau de la Salle.

La souscription est ouverte au même bureau.
Le prix de la souscription pour les cavaliers est de $1. Enfans des deux sexes 50 cents.

Commissaires:

C. P. Young,	Emile Ferrillat,
E. T. Harlee,	Charles Bienvenu.
C. E. Le Carpentier,	Jules Toledano.
Henry Têo	

16 fev—7

BAL DE LA RUE CONTI
Tous les Dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.
21 fev

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les jours, Dimanches exceptés
Durant la saison.
S DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas—Le steamer REPUBLIC, capt. Chaney Johnson, partira dimanche prochain 19 le courant, à 10 heures A. M. prenant du fret ou des passagers pour tous les ports sur le Teche et l'Atchafalaya. Pour plus d'information, s'adresser à
15 fev JOHN HALL, 2 Front Levée.

POUR LA HAVANE. Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle partira jeudi prochain pour ce port, samedi le du courant à 8 heures du matin précises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
MERLE, BEYLLE & Co, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer les passeports près du consul espagnol. 14 fev

PAQUEBOT REGULIER entre la Nlle Orléans, Lafourche et toutes les habitations intermédiaires—Le bateau à vapeur neuf CARRIER, capt A. L. Choate, fera, pendant toute la saison des eaux hautes les voyages entre la Nouvelle-Orléans et Fairfax Mills, Lafourche, et s'arrêtera à toutes les habitations intermédiaires. Le plus grand soin sera donné à toutes les commissions. Le CARRIER fera un voyage tous les cinq jours.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
HENRY TETI, No. 11, Front Levée.

POUR LES ATTAKAPAS et tous les ports intermédiaires—Le beau steamer PATRICK HENRY commencera ses voyages reguliers mardi prochain et les continuera durant le reste de la saison. La capt ... Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
J. J. PAVY & Co.
N. B. Le Patrick Henry est pour le moment le meilleur et le plus rapide bateau des Attakapas.

POUR NEW YORK. Le brick CANONICUS, capt Vaughan partira immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLE—La barque ALABAMA, capitaine Ransell, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON. Le barque BOHEMIA, capt. William S. Nason, partira sous peu. Pour fret de balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR PHILADELPHIE. La goelette BELLA DEL MAR, capt. Reeder, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 29, Camp.

POUR VERA CRUZ. Mardi, 21 du courant. Le brick ALMEDA, capitaine W. W. Ashby partira. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 24, Vieille Levée.

POUR MARSEILLES. Le brick du navire OAK capitaine Howes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR MARSEILLES. La barque WESLEAU, capitaine Spaulding, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 1.
Séance du lundi 13 février 1843.

RESOLU, que le Maire soit et demeure autorisé à faire publier, conformément à la loi dans trois gazettes publiées en cette ville, que une élection du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans aura lieu le 20 février courant.

Résolu, Qu'ladite élection aura lieu dans les lieux d'élections ci-après désignés, et sous l'inspection des personnes ci-après nommées:

Pour le 1er district, à l'hôtel au coin Richardson, rue Conti entre les rues Levée et Chartres. Inspecteurs, MM. Alexander Phillips et J. Davis, greffier M. Marc ...
Pour le 2me district, au café de la Ville, encoignure Chartres et St Pierre, inspecteurs, MM. F. Avegno et George Allard, greffier, M. Victor Labatut.
Pour le 3me district, au café de Davis rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon. Inspecteurs, MM. R. McFand et F. D. Henry, greffier, M. Victor Jourdan.
Pour le 4me district, au café de l'encoignure des rues Royale et St Philippe, inspecteurs, MM. Edmond Bonnal et Edmond Trecoc, greffier, M. Wm. Andry.
Pour le 5me District, au café de M. L. A. Michel, encoignure Orléans et Tremé. Inspecteurs, MM. L. Bourgeois et A. Michel, greffier, M. Joseph Bruno.
Il est de plus résolu, que le Maire soit et demeure autorisé à remplir toute vacance occasionnée par le refus des personnes après nommées.
(Signé) AD. BLONDEAU, Président pro temp.
Approuvé le 14 février 1843.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder Mté. No. 1, Maire pro temp.
Pour copie conforme, THEARD, Secrétaire.

CONFORMEMENT aux resolutions qui précèdent, avis est par le présent donné que l'élection du Maire de cette ville, qui doit avoir lieu le lundi 20 février courant, sera tenue dans les endroits et sous la direction des personnes désignées dans lesdites resolutions.
Nlle Orléans, le 15 février 1843.
(Signé) PAUL BERTUS,
17 fev—3 Recorder Mté No. 1, Maire pro temp.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance du Mardi 14 Février 1843.

CONFORMEMENT à une Résolution du Conseil général, ordonnant une élection de Maire pour la ville de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de l'honorable Denis Prieur, démissionnaire.

Le Conseil de la Municipalité No 3 a arrêté ce qui suit: Que ladite élection aura lieu le Lundi 20 Février 1843, de la manière suivante:

1er District—Au café encoignure Champs-Elysées et Levée, sous l'inspection de MM. Theodore Guyol et Germain Plisey, inspecteurs, et L. H. Sevé, greffier.

2d District—Au café de Mme Caldwell, encoignure Champs-Elysées et Victoire, sous l'inspection de MM. A. Rousseau et P. Gonnon, inspecteurs, et Vr Le Blanc, greffier.

3me District—Au café de M. Jenkins, Free-Port Hotel, près de la Presse à Coton, sous l'inspection de MM. J.-B.-F. Guyol et Wm Saltzman, inspecteurs, et M. Désormes Yanos, greffier.

4me District—Chez M. James J. Buss, Chemin du Bayou, sous l'inspection de MM. J. J. Buss et F. Coquet, inspecteurs, et J. Fortier, greffier.

Le commissaire-général devra fournir aux différens districts les boîtes, papiers, listes des votans, &c., nécessaires à ladite élection, et devra, en outre, antérieurement à ladite élection, s'assurer si les personnes ci-dessus nommées acceptent leurs nominations; et dans le cas que ces mêmes personnes se refuseraient à servir pour ladite élection, il sera de son devoir de prévenir le Maire pro temp. et en même temps leur faire connaitre les noms de celles qui consentiraient à remplacer les personnes refusant de servir.
[signé] AUG. VIAVANT, Recorder.
Approuvé le 16 février 1843.
[Signé] PAUL BERTUS, Recorder Municipalité No 1, Maire pro tem.
Pour copie conforme. THEARD, Secrétaire.

Conformément à l'ordonnance qui précède, avis est par le présent donné que l'élection du Maire de cette ville, fixée au lundi 20 du courant, aura lieu, dans la 3me Municipalité, aux endroits et sous la direction des personnes désignées dans ladite ordonnance.
Nouvelle-Orléans, le 16 février 1843.
PAUL BERTUS, Recorder Municipalité No. 1,
17 fev—3 Maire pro tem.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
REVISTA DE INSPECCION.

La compañia se reunirá en el parage acostumbrado el miercoles 22 del corriente á las 7 en punto de la mañana, con riguroso uniforme de invierno, y aseamento completo, con mucho aseo y puntualidad.
De orden del capitan,
FRANCISCO SOLER, Sargento primero.
Nueva Orleans, 16 febrero 1843.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
Ispezione generale.
Mercoledi prossimo venturo 22 corrente a giorno di cortola comandata dalla Legislatura Washington ... per la celebrazione dell'anniversario della nascita dell'immortale Washington.
La Compagnie ... [illegible]
Il capitano, MONDELLI.

VENTES DE CE JOUR.

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu samedi 18 du courant, à 11 heures A. M. à la levée, près le marché, première municipalité par ... et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra,
Voiles et agrès de la goëlette Wallace, capt Rowland de Guadeloupe.
Conditions comptant. 18 fev

PAR HEWLETT & CENAS.
Cables, Ancres, Agrès, &c.
IL sera vendu samedi 18 du courant, à 11 heures 1/2 sur la Levée, près les magasins triangulaires, par ordre et sous la direction des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra,
Chaines, ancres agrès, &c. &c. provenant du brick Marion, trouvé abandonné en mer par le capitaine Swan du brick Lucy Ann.
Conditions comptant.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente de propriété dans la Seconde Municipalité.
IL sera vendu demain samedi, 18 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, la propriété ci-après décrite dans la Seconde Municipalité, dans l'ilet borné par les rues Richard, Felicité, Magasins et Constance, mesurant ... pieds 7 pouces et 7 lignes de face, 18 pieds dans le fond sur 120 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne et 140 pieds 6 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne, sur laquelle propriété se trouve une bonne maison en pierre à frontage ... avec trois chambres, deux cabinets, une cuisine, etc., actuellement louée $16 par mois, le tout ainsi qu'il appert sur un plan actuellement à la Bourse.
Conditions: moitié comptant, la balance à six mois de crédit.
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public. La propriété peut être vue en s'adressant à M. W. sur les lieux. 11 fev.

PAR B. GUINAULT & Co.
Terrains au faubourg Marigny.
IL sera vendu samedi prochain, 18 ... 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité rue St Louis, 5 Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny désignés par les nos 1, 2 et 3, de l'ilet no. 12 formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et Union, et les nos. 4 et 6, de l'ilet 47, faisant face à la rue Bagatelle, Gorad et St. Jean Baptiste.
Le tout d'après un plan maintenant exposé à la Bourse.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à ... mois, en billets endossés et hypothèque. 16

PAR B. GUINAULT & Co.
Vins de la Banque des Citoyens.
IL sera vendu samedi, 18 de février, à 11 heures du matin, sur la Place publique, vis-à-vis la Cathédrale.
Un grand et superbe assortiment d'arbres fruitiers et d'ornement, arbustes, rosiers, jasmins et autres plantes. Vente sans réserve. 16 fev

PAR AND. D. DURIO COURT, Encanteur.
IL sera vendu samedi prochain, 18 février 1843, à midi précis, à la Bourse St. Louis. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues Villere, Bayou, Marais et Villeré, mesurant 48 pieds ... 4 lignes de face à la rue du Bayou, sur 127 pieds ... 5 lignes de profondeur, ensemble avec la maison ... bâtisses entre poteaux, composée de 4 grands appartements, 2 grands cabinets, galerie, cuisine dans la cour.
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 6, 12 mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur pourra payer comptant en billets de la Banque des Citoyens ... de la balance ... comptant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.
Vente des grains avariés.
IL sera vendu lundi, 20 du courant à 11 heures, sur la Levée à l'extrémité ... par ... sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
430 (plus ou moins) barils pommes ...
60 barils ...
... barils ...
Le tout avarié à bord du chaland Baltimore, Howard, de Cincinnati, rembarqué à bord la saison, et débarqué dans le port.
Conditions, comptant.

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD.
44, rue des Magasins.
IL sera vendu à l'encan, samedi 25 du courant ... l'Arcade de Banks, en vertu et conformément ... de la Cour de District pour le premier district ... en date du 19 avril 1841, et sous la direction de J. B. Morris, syndic de la faillite de John ... Hoey & Co. les propriétés suivantes par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:
Le ... de terre situé dans le faubourg Lafayette ... Jefferson, dans un ilet borné par les rues ... Josephine, Jackson et Soto, ledit ... numérotés ... un plan dressé par Thomas Pettigrew le 4 janvier 1840, et déposé en l'étude de J. R. ... public, lequel plan sera exhibé le jour de la vente ... sera vendu pour le compte ... H. Waiton qui n'a pas ... conditions ... par J. A. Beard, encanteur ... 1841.
... Dix lots de terre situés dans le même faubourg ... rues Josephine, Maunevier ... canal G. Gormely ... plan ... vendus pour le compte ... et aux risques de William ... conditions de la vente ... par J. A. Beard, encanteur, le ... mars 1841.
Et ... Un lot de terre ... ilet ... le lot No. 4 sur le plan ... Barry ... Conditions comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Hermann, not. pub.

Boulangerie de Chs Nicaud & Cie
rue Conde,
Conduite par B. Rouny.
ON trouvera constamment un grand assortiment de biscuits de mer, aussi Biscuits fins ... beurre à vendre à des prix modérés.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.
Nouvelle Orléans, le ... février 1843.
CONFORMEMENT à la ... Conseil général de la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 8 du courant ... que lundi le 20 courant les électeurs ... de la ville de la Nouvelle-Orléans ... élection ... lieux désignés ... élire un Maire pour ... de l'honorable Denis Prieur ...
PAUL BERTUS, Recorder, Maire pro tem.
17 fev—10

BOIS pour plancher, ... de toutes dimensions ... planches à latter, bois ... toutes espèces de bois pour construction ... au Moulin de DEPOUILLY, rue Voltaire, ... Carondelet.

AGENCIA DEL
Correo de Ultramar.

EL CORREO DE ULTRAMAR, ... se publica en Español en Francia ... los dias 10, 20 y 30 de ... de tres pliegos.
Cada quince dias se dará ... a los abonados que se ... del corriente, figurines ... de los hombres mas celebres de la ...
Tambien se mandará cada ... un suplemento al periodico ... punto principal de la Agencia general del ... cual contendrá una relacion de los movimientos ... tecos y comerciales de la Isla de Cuba.
Con el fin de tener a los lectores del Correo de Ultramar al corriente de las noticias, la redaccion central de Paris cuidará de mandar dos veces al mes por los Vapores Ingleses, circulares que contengan un resumen de todo lo importante que haya ocurrido en Europa.
El precio del periodico acompañado de los grabados, litografias, retratos y demas es el de ... pesos anuales y el del periodico sólo quince pesos ... por adelantado.
Nueva Orleans, y Febrero 2 de 1843.
CARLOS A. BARBIERE, ... No. 20, calle de Chartres.
8 de febrero—1m

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenétais, Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, même l'expectoration ... promptement les quintes de toux, arrête et guérit les rhumes, les catharres les plus rebelles ... comme par enchantement à son usage ... remède le plus efficace contre toutes les affections ... gues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre le pâte de Degenétais avec ... de lichen d'Islande.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt ... pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 239 ... Tout la signature est apposée à chaque boite.

AVIS—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, sont invités à s'assembler au bureau de la compagnie, jeudi, 16 du courant, à midi. ... du comité leur sera soumis.
15 fev—3 J. P. LABOUISSE ...

LES soussignés ... préviennent leurs amis ... général, qu'ils viennent d'ouvrir au No ... entre Conti et St Louis, un Magasin ... vaches, et qu'ils auront constamment ... de Vins de Bordeaux, dont les qualités ... généralement connues sur la place. Ils comptent sur le patronage de leurs ...
18 fev F. & J. ...

THE FRAIS—870 caisses différentes ... barquement du navire John Minturn ...
8 fev ROBERTS & HALL ...

MACARONI et Vermicelle—No ... qualité supérieure, ... de Bourgogne ... en bouteilles et demi bouteilles ... à des prix modérés par ...
27 janv

DRILL bleu et toile à draps de Russie ... bleue convenables pour le ... quelques balles toiles à drape ... de bouteilles, à vendre par ...
15 fev—10, 3m

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et ... ce, le Dr. Achille LION, Dentiste de ... pose des pièces artificielles de une jusqu'à ... ruptibles, qu'il garantit pendant dix ans ... rieure. Les autres ne pouvant se fixer que ... ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office ... No. 44, entre Bienville et Douane ou il est ... heure, consultations et opérations pour toutes ... de la bouche.

400 caisses Rhums trois—18 barils ... et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti.
8 fev

CAFE vert de la Havane, en magasin, à vendre par
15 fev J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée.

CHAPEAUX de la Havane—Un assortiment ... choix, à vendre par
16 fev J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée.

CIGARES—64,000 Cigares de la Havane ... ment de la goëlette Hero, à vendre par
15 fev J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée.

INDIGO—Excellent de Carracas, à vendre par
J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée.

ARDOISES—120,000 comtesses, 20,000 ... 21,000 grandes dames, à vendre par
16 fev WM. FREHN, 66 Douane.

TRAITES sur New York en sommes ... à vendre par
8 fev FONDICK & BROTH ... Camp.

DOUBLONS—... Doublons espagnols ...
26 febv FRANCISCO O'TRO ...

CHAPEAUX—... caisses différentes descriptions ... dre par FROST & Co. 10, Magasins.

AVENDRE—CINQ LICENCES DE DRAYS ... du prix. S'adresser au bureau de cette feuille.
15 fev—4

CAFE—750 sacs café Rio vert, au magasin, à ...
15 fev J. M. ...

RAISINS—... caisses raisins secs, en magasin ...
dre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

TABAC—... balles tabac en feuilles, de ... à vendre par
16 fev J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

CIGARES—... milliers cigares de la Havane ... à vendre par J. M. LAPEYRE, 17 Conti.

VINS de Madère, Oporto et Rota, à vendre par
15 fev J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

CAFE de la Havane, à vendre par
2 fev J. M. LAPEYRE, 17 Conti.